



CALENDRIER DES INSCRIPTIONS – RENTREE 2022
AU LYCEE ANTOINE ROUSSIN

DATE ET HORAIRES	NIVEAU	ETABLISSEMENT D'ORIGINE
Lundi 20 juin 2022 (8h-12h et 13h-16h)	Premières passant en TERMINALE (sous réserve de l'affectation)	Roussin
Lundi 27 juin 2022 (8h-12h et 13h-16h)	Secondes passant en PREMIERE Doublants de première (sous réserve de l'affectation)	Roussin
Mardi 28 juin 2022 (8h-12h et 13h-16h)	BTS SAM2 et MCO2, DCG2, DCG3	Roussin
Lundi 04 juillet 2022 (8h-12h et 13h-16h) Mardi 05 juillet 2022 (8h-12h) Mardi 05 juillet 2022 (13h-16h) Jeudi 07 juillet 2022 (8h-12h et 13h-16h)	SECONDES Elèves venant du collège Leconte de Lisle Elèves venant du collège Alsace Corré Elèves venant du collège Jean Lafosse Elève venant du collège Plateau Goyaves Autres collèges - Doublants de seconde	TOUT COLLEGE ROUSSIN
Vendredi 08 juillet 2022 (8h-12h et 13h-16h)	Première année de BTS et DCG (affectation Post-bac) Premières (affectation affelnet)	TOUT ETABLISSEMENT
Lundi 11 juillet 2022 (8h-12h)	Première année de BTS et DCG pour les élèves issus du 2 nd groupe au baccalauréat 2022	TOUT ETABLISSEMENT
Mardi 09 août 2022 (8h-12h et 13h-16h)	INTERNES Doublants de terminale	ROUSSIN JEAN JOLY TOUT ETABLISSEMENT
Jeudi 11 août 2022 (8h-12h et 13h-16h)	INTERNES	ROCHES MAIGRES SCHOELCHER STELLA

**PRESENCE OBLIGATOIRE DE L'ELEVE ET DU RESPONSABLE LEGAL OU DE L'ELEVE MAJEUR POUR
TOUTE INSCRIPTION ET DU CORRESPONDANT POUR UNE INSCRIPTION A L'INTERNAT**

L.G.T. Antoine Roussin 25 rue Leconte de Lisle CS 21013 97872 SAINT-LOUIS CEDEX

Tél : 0262 91 93 33 Fax : 0262 26 19 14 e-mail : ce.9740787m@ac-reunion.fr site : lycée-antoine-roussin.ac-reunion.fr



MODALITES D'INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX ELEVES ARRIVANT EN SECONDE, PREMIERE OU TERMINALE AU LYCEE ANTOINE ROUSSIN A LA RENTREE 2022

Une fois l'affectation reçue, les responsables légaux des élèves doivent obligatoirement procéder à la télé-inscription en se connectant à l'adresse <https://teleservices.education.gouv.fr> à l'aide de ses identifiants EduConnect et imprimer les documents demandés sur le site du lycée Antoine Roussin.

Afin de finaliser cette inscription, ils devront venir au lycée avec leur enfant selon le calendrier ci-joint munis de l'ensemble des pièces indiquées et renseignées. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

1/ INSCRIPTION SCOLAIRE PAR LA VIE SCOLAIRE :

Pour tous les élèves :

- Une photographie d'identité avec les nom, prénoms et date de naissance inscrits au dos
- Une fiche d'inscription option pour les élèves de 2nde (document à imprimer et renseigner)
- Une fiche d'autorisations parentales (document à imprimer et renseigner)
- Une fiche de renseignement médicale (document à imprimer et renseigner)
- Le carnet de santé de l'élève
- Une photocopie du livret de famille où figurent les nom et prénoms de l'élève
- Une photocopie de la décision de justice pour l'autorité parentale unique ou d'adoption si nécessaire
- Une photocopie du bulletin du 3^{ème} trimestre 2021-2022
- Une photocopie d'un justificatif d'adresse de moins de 3 mois
- Une adhésion de 10 euros à la MDLE, Maison Des Lycéens et des Etudiants, est demandée pour participer aux diverses activités durant l'année scolaire. Si paiement par chèque, libeller à l'ordre de « MDLE lycée Antoine Roussin »

Une photo numérique de l'élève sera faite le jour de la finalisation de l'inscription

Pour les élèves qui souhaitent s'inscrire à l'internat :

Vous devez en faire la demande lors de votre venue au lycée afin de finaliser l'inscription de votre enfant liée à son affectation. Un dossier vous sera remis dans la limite des places disponibles et compte tenu de l'éloignement du domicile familial. A défaut, la demande sera mise en attente.

La finalisation de l'inscription à l'internat se fera le mardi 09 août 2022 au lycée Antoine Roussin en présence du responsable légal, de l'élève et d'un correspondant habitant Saint-Louis ou les alentours.

2/ INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE PAR L'INTENDANCE :

Pour les élèves boursiers :

- Un relevé d'identité bancaire du responsable légal comportant les numéros IBAN et BIC
- La notification d'attribution de bourse

Pour les élèves qui souhaitent s'inscrire à la demi-pension :

- Une demande d'admission à la demi-pension (document à imprimer et renseigner)
- Une note d'information sur le coût de la demi-pension (document à imprimer et signer)
- Une photographie d'identité avec les nom, prénoms et date de naissance inscrits au dos

.....

**AUCUNE INSCRIPTION NE SE FERA SANS LA PRESENCE OBLIGATOIRE
DU RESPONSABLE LEGAL ET DE L'ELEVE OU DE L'ELEVE MAJEUR
LE JOUR DE L'INSCRIPTION,
ET D'UN CORRESPONDANT POUR TOUTE INSCRIPTION A L'INTERNAT**

**MODALITES D'INSCRIPTION
EN BTS SAM, BTS MCO et DCG
AU LYCEE ANTOINE ROUSSIN A LA RENTREE 2022**

Une fois l'affectation reçue, les responsables légaux ou les élèves majeurs doivent obligatoirement imprimer le dossier d'inscription qui se trouve sur le site du lycée : <http://lycée-antoine-roussin.ac-reunion.fr>

Ils devront venir au lycée, avec leur enfant si mineur, selon le calendrier ci-joint munis de l'ensemble des pièces indiquées et renseignées. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

1/ INSCRIPTION SCOLAIRE PAR LA VIE SCOLAIRE :

Pour tous les étudiants :

- Une photographie d'identité avec les nom, prénoms et date de naissance inscrits au dos
- Une fiche d'autorisations parentales (document à imprimer et renseigner)
- Une fiche de renseignement médicale (document à imprimer et renseigner)
- Une photocopie du livret de famille où figurent les nom et prénoms de l'élève
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Une copie du relevé de notes du baccalauréat
- Une photocopie d'un justificatif d'adresse de moins de 3 mois
- Une adhésion de 10 euros à la MDLE, Maison Des Lycéens et des Etudiants, est demandée pour participer aux diverses activités durant l'année scolaire. Si paiement par chèque, libeller à l'ordre de « MDLE lycée Antoine Roussin »

Une photo numérique de l'élève sera faite le jour de la finalisation de l'inscription

Pour les étudiants qui souhaitent s'inscrire à l'internat :

Vous devez en faire la demande lors de votre venue au lycée afin de finaliser l'inscription de votre enfant liée à son affectation. Un dossier vous sera remis dans la limite des places disponibles et compte tenu de l'éloignement du domicile familial. A défaut, la demande sera mise en attente.

La finalisation de l'inscription à l'internat se fera le mardi 09 août 2022 au lycée Antoine Roussin en présence du responsable légal, de l'élève et d'un correspondant habitant Saint-Louis ou les alentours.

2/ INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE PAR L'INTENDANCE :

Pour tous les étudiants :

- Un chèque de 50 euros libellé à l'ordre de « agent comptable du lycée Antoine Roussin » pour les frais de reprographie (consommables, abonnements, documentation, ...).

Pour les étudiants qui souhaitent s'inscrire à la demi-pension :

- Une demande d'admission à la demi-pension (document à imprimer et renseigner)
- Une note d'information sur le coût de la demi-pension (document à imprimer et signer)
- Une photographie d'identité avec les nom, prénoms et date de naissance inscrits au dos

.....

**AUCUNE INSCRIPTION NE SE FERA SANS LA PRESENCE OBLIGATOIRE
DU RESPONSABLE LEGAL ET DE L'ELEVE OU DE L'ELEVE MAJEUR
LE JOUR DE L'INSCRIPTION,
ET D'UN CORRESPONDANT POUR TOUTE INSCRIPTION A L'INTERNAT**